

collection DROIT & GESTION
dirigée par François Terré

troisième édition

les
mécanismes
juridiques
des
relations
économiques

droit des obligations

philippe malinvaud

librairies techniques

COLLECTION DROIT ET GESTION

sous la direction de **François TERRÉ**
Professeur à l'Université de droit, d'économie
et des sciences sociales de Paris

BIBLIOPHARIE COMMAIRE

les mécanismes juridiques des relations économiques

(droit des obligations)

par **Philippe MALINVAUD**

Professeur à l'Université de droit, d'économie
et des sciences sociales de Paris

TROISIEME EDITION



LIBRAIRIES TECHNIQUES
Libraire de la Cour de cassation
27, place Dauphine — PARIS 1^{er}

table des matières

	PAGES
INTRODUCTION	1
PREMIERE PARTIE	
LES ENGAGEMENTS PAR CONTRAT	
NOTION DE CONTRAT (4 à 10)	7
A. — Définition (4)	7
B. — Le principe de l'autonomie de la volonté (5 et 6)	8
C. — Classification des contrats (7 à 10)	11
Chapitre premier. — La conclusion du contrat (11 à 52)	17
SECTION I. — La capacité et les pouvoirs (12 à 16)	18
§ 1. — <i>Vérification de la capacité</i> (13 et 14)	19
§ 2. — <i>Vérification des pouvoirs</i> (15 et 16)	21
SECTION II. — Le consentement des parties (17 à 26) ...	24
§ 1. — <i>Les schémas de formation du contrat</i> (18 à 22)	25
A. — Le schéma classique : offre + acceptation = contrat (18 à 21)	25
B. — Les schémas dérivés (22)	31

§ 2. — <i>Les vices du consentement</i> (23 à 26)	34
A. — L'erreur (24)	35
B. — Le dol (25)	37
C. — La violence (26)	39
SECTION III. — <i>Le contenu du contrat</i> (27 à 38)	40
§ 1. — <i>Le contenu matériel du contrat (l'objet)</i> (28) ..	40
§ 2. — <i>Le contenu socio-économique du contrat</i> (29 à 38)	42
A. — <i>Conformité à l'ordre public et aux bonnes mœurs</i> (30 à 33)	43
B. — <i>Conformité à la vérité contractuelle</i> (34 et 35)	47
C. — <i>Conformité à la justice sociale</i> (36 à 38) ..	49
SECTION IV. — <i>La forme du contrat</i> (39 à 52)	54
§ 1. — <i>Les formes exigées pour la validité</i> (40)	55
§ 2. — <i>Les formes exigées pour la preuve</i> (41 à 49) ..	56
A. — <i>La nécessité d'un écrit</i> (42 à 44)	58
B. — <i>Les divers types d'écrits</i> (45 à 49)	61
§ 3. — <i>Les formalités annexes, notamment de publicité</i> (50 et 51)	65
SECTION V. — <i>Sanction des conditions de formation de contrat</i> (52)	67
Chapitre II. — Les effets du contrat (53 à 104)	69
SECTION I. — <i>Les effets du contrat entre les parties</i> (54 à 66)	70
§ 1. — <i>Le principe de la force obligatoire du contrat</i> (54 à 56)	70
§ 2. — <i>Modalités de la force obligatoire</i> (57 à 66)	74
A. — <i>Le terme</i> (58 et 59)	74
B. — <i>La condition</i> (60 et 61)	77
C. — <i>Les clauses monétaires</i> (62 et 63)	81

D. — <i>Les garanties contractuelles de paiement (sûretés)</i> (64 à 66)	86
SECTION II. — <i>Les effets du contrat à l'égard des tiers</i> (67 à 79)	92
§ 1. — <i>Les contrats sont opposables à tous les tiers</i> (68 à 72)	93
A. — <i>L'opposabilité aux tiers des obligations résultant d'un contrat</i> (68)	93
B. — <i>L'opposabilité aux tiers des transferts de propriété (ou de droits réels)</i> (69 à 72)	95
§ 2. — <i>Les contrats rendent créanciers ou débiteurs certains tiers</i> (73 à 79)	100
A. — <i>Les contrats peuvent rendre créanciers ou débiteurs les ayants cause particuliers des parties</i> (74 et 75)	101
B. — <i>Les contrats peuvent rendre créanciers certains tiers</i> (76 à 79)	104
SECTION III. — <i>Interprétation, révision, annulation et résolution judiciaires des contrats</i> (80 à 104) ..	109
§ 1. — <i>L'interprétation des contrats</i> (81 à 83)	110
A. — <i>Les règles générales d'interprétation</i> (82) ..	111
B. — <i>Rôle respectif des juges du fond et de la Cour de cassation</i> (83)	113
§ 2. — <i>La révision des contrats</i> (84 à 90)	114
A. — <i>La révision du prix</i> (85 à 87)	115
B. — <i>La révision du terme</i> (88 à 90)	118
§ 3. — <i>L'annulation des contrats</i> (91 à 98)	120
A. — <i>Conditions d'exercice de l'action en nullité</i> (92 à 95)	122
B. — <i>Les effets de l'annulation</i> (96 à 98)	124
§ 4. — <i>La résolution des contrats</i> (99 à 104)	126
A. — <i>Conditions d'exercice de la résolution</i> (100 à 103)	127
B. — <i>Les effets de la résolution</i> (104)	131

DEUXIEME PARTIE

LES OBLIGATIONS LEGALES

Chapitre premier. — L'obligation de réparer le dommage causé injustement à autrui : la responsabilité civile (106 à 191)	139
SECTION I. — L'action en responsabilité civile (110 à 119)	145
§ 1. — <i>Les parties à l'action</i> (111 et 112)	145
A. — Le demandeur (111)	146
B. — Le défendeur (112)	146
§ 2. — <i>Le tribunal compétent</i> (113 à 115)	148
A. — Le tribunal compétent en cas de responsabilité civile à l'état pur (114)	148
B. — Le tribunal compétent en cas de responsabilité civile mélangée de responsabilité pénale (115)	149
§ 3. — <i>La cause de la demande en justice</i> (116 à 118)	150
A. — La cause de la demande devant le juge civil (responsabilité contractuelle et délictuelle) (117)	150
B. — La cause de la demande devant le juge pénal (118)	152
§ 4. — <i>La prescription de l'action</i> (119)	153
SECTION II. — Les conditions et la preuve de la responsabilité civile (120 à 168)	155
SOUS-SECTION I. — Le dommage ou préjudice (121 à 126)	157
§ 1. — <i>Les différentes catégories de dommages réparables</i> (122 à 125)	157
A. — Préjudice matériel et préjudice moral ; préjudice corporel (123)	157
B. — Préjudice immédiat et préjudice médiat (ou par ricochet) (124)	159
C. — Préjudice individuel et préjudice collectif (125)	161

§ 2. — <i>Les caractères généraux du dommage réparable</i> (126)	162
SOUS-SECTION II. — Le fait dommageable (127 à 157)	164
§ 1. — <i>Le fait personnel : la faute</i> (128 à 138)	164
A. — Définition de la faute (129 à 131)	165
B. — Les diverses catégories de fautes (132 à 137)	170
C. — La preuve de la faute (138)	175
§ 2. — <i>Le fait d'autrui</i> (139 à 147)	176
A. — La présomption simple de faute des parents et des artisans (140 à 142)	178
B. — La présomption irréfragable de responsabilité des commettants du fait de leurs préposés (143 à 147)	180
§ 3. — <i>Le fait des choses</i> (148 à 157)	187
A. — Le principe général de responsabilité du fait des choses (150 à 156)	189
B. — Les cas particuliers de responsabilité du fait des choses (157)	196
SOUS-SECTION III. — Le lien de causalité (158 à 168)	198
§ 1. — <i>Définition et preuve de la causalité</i> (159 à 161)	199
A. — Pluralité des causes concomitantes (160)	200
B. — Pluralité des causes successives (161)	201
§ 2. — <i>La preuve de la non-causalité : la cause étrangère</i> (162 à 168)	202
A. — La force majeure (163 à 166)	203
B. — Le fait d'un tiers (167)	205
C. — Le fait de la victime (168)	206
SECTION III. — La réparation (169 à 191)	207
§ 1. — <i>Le principe de la réparation intégrale</i> (170 à 180)	208
A. — Le point de départ du droit à réparation (171 à 173)	208

B. — La forme de la réparation (174 à 176)	210
C. — L'étendue de la réparation (177 à 180)	212
§ 2. — <i>Les limitations légales au principe de la réparation intégrale</i> (181 à 184)	215
A. — Les limitations d'ordre général en matière de contrats (182 et 183)	216
B. — Les limitations spéciales à certains contrats (184)	218
§ 3. — <i>Les conventions relatives à la responsabilité</i> (185 à 191)	219
A. — Les conventions antérieures à la réalisation du dommage (185 à 190)	219
B. — La transaction, convention postérieure à la réalisation du dommage (191)	226

Chapitre II. — L'obligation de compenser l'avantage injustement reçu d'autrui (192 à 195) 229

SECTION I. — Les quasi-contrats (193 et 194) 230

§ 1. — *La gestion d'affaires* (193)

§ 2. — *Le paiement de l'indû* (194)

SECTION II. — L'enrichissement sans cause (195) 234

TROISIEME PARTIE

**LES REGLES DE MISE EN ŒUVRE COMMUNES
A TOUTES LES OBLIGATIONS**

Chapitre premier. — La transmission des obligations (197 à 205) 243

SECTION I. — La transmission des créances (198 à 202) .. 244

§ 1. — *La cession de créance* (198 à 200)

A. — Conditions (198)

B. — Les effets entre les parties (199)

C. — Les effets à l'égard des tiers (200)

§ 2. — *Les modes simplifiés de cession de créance* (201 et 202)

SECTION II. — La transmission des dettes par novation ou délégation (203 à 205) 250

§ 1. — *La novation* (204)

§ 2. — *La délégation* (205)

Chapitre II. — L'exécution des obligations (206 à 230) 257

SECTION I. — L'exécution volontaire de paiement (206 à 220) .. 257

§ 1. — *Les parties au paiement* (207 à 210)

A. — Le créancier (207)

B. — Le débiteur ou un tiers. Le paiement avec subrogation (208 à 210)

§ 2. — *L'objet du paiement* (211 à 216)

A. — Les principes du paiement en général (211) ..

B. — La dation en paiement (212)

C. — La compensation (213 à 216)

§ 3. — *Les modalités de paiement* (217 à 220)

A. — Le temps du paiement (217)

B. — Le lieu du paiement (218)

C. — L'imputation des paiements (219)

D. — La preuve du paiement (220)

SECTION II. — L'exécution forcée (221 à 226 bis) 276

§ 1. — *Conditions de l'exécution forcée* (222)

§ 2. — *La mise en œuvre de l'exécution forcée* (223 à 226 bis)

A. — L'exécution forcée des dettes de sommes d'argent (224)

B. — L'exécution forcée des obligations en nature. L'astreinte (225 à 226 bis)

SECTION III. — Les garanties d'exécution (227 à 230) 283

§ 1. — *Les garanties communes à tous les créanciers* (228 et 229)

A. — L'action oblique (228)

table des matières

B. — L'action paulienne (229)	286
§ 2. — <i>Les sûretés particulières à certains créanciers</i> (230)	290
Chapitre III. — L'extinction des obligations (231 à 235)	291
SECTION I. — La remise de dette (232)	292
SECTION II. — La prescription extinctive (233 à 235)	294
INDEX ALPHABÉTIQUE	301
TABLE DES MATIÈRES	309



Dirigée par M. François Terré, professeur à la Faculté de droit de Paris, avec la collaboration de Mme Lassez-Lacoste, docteur en droit, du Centre supérieur des affaires de Jouy-en-Josas, la collection « Droit et Gestion » est destinée aux unités d'enseignement et de recherche, instituts de gestion, grandes écoles de commerce, centres d'administration des entreprises et établissements de **formation permanente des cadres** du commerce et de l'industrie.

Son titre même en résume la double portée. On a voulu offrir aux étudiants et aux juristes d'entreprise, une **formation juridique fondamentale** dans la perspective de la gestion des entreprises, véritable pivot de la collection.

Ces ouvrages tendent ainsi à réaliser un équilibre nouveau et nécessaire entre l'analyse théorique et pratique des phénomènes juridiques et l'exposé des **avantages et des risques que toute décision peut présenter** pour le dirigeant désireux de réaliser une saine gestion.